

Trièves Travaux de la RD 1075 : une nouvelle réunion, oui ou non ?

Après l'annulation de la réunion publique à propos des travaux sur la RD1075, des élus mais aussi le collectif des Lichens appellent à une nouvelle rencontre... à quelques jours de la fin de l'enquête.

Par Estelle ZANARDI - Hier à 19:45 | mis à jour hier à 23:57 - Temps de lecture : 3 min

| Vu 108 fois



L'enquête publique sur le projet de sécurisation de la RD1075 doit s'achever le 11 février après de nombreuses permanences du commissaire-enquêteur et la possibilité pour tout un chacun de commenter ce dossier porté par le Département. À quelques jours de la date butoir, des voix s'élèvent pour réclamer une réunion publique. Elle avait bel et bien été programmée jeudi dernier, à Clelles, mais en raison des troubles causés par quelques participants, décision a été prise de l'annuler avant même son lancement.

Le collectif des Lichens, à l'origine d'une pétition réclamant cette rencontre, revient à la charge pour une nouvelle réunion qui "permette à tou.tes de s'y rendre", dit leur communiqué. En effet, les tensions se sont cristallisées sur le pass sanitaire, obligatoire pour accéder à la salle comme l'arrêté pris par le maire de Clelles le stipulait. "Nous, Lichens, sommes solidaires des participant.es et des signataires de la pétition refoulé.es arbitrairement à l'entrée, écrit le collectif. Nous sommes solidaires de leur protestation contre un arrêté municipal illégal et un contrôle des pass sans légalité. Nous avons été et restons solidaires du chahut extérieur et du tambourinage sur les portes de la salle". Et d'ajouter que "la préfecture de l'Isère a manqué à ses obligations de contrôle de légalité".

RD 1075 : la réunion publique empêchée par une minorité agressive

L'enquête publique sur l'aménagement de la RD1075 prolongée : une réunion publique organisée ce jeudi 3 février

La décision de la préfecture attendue

Guillaume Gontard, sénateur de l'Isère (président du groupe Écologistes - Solidarité et territoires) plaide également pour une nouvelle réunion : « Si je regrette la réaction parfois excessive des personnes empêchées faute de présentation du pass vaccinal (pourtant non obligatoire dans le cadre de réunion publique), l'enquête publique ne peut se terminer sans un temps d'échange commun ». Entre autres éléments, l'estimation du trafic à venir à la suite des aménagements prévus mais aussi la prise en compte des mobilités douces et de la ligne ferroviaire Grenoble / Veynes / Gap nécessitent « d'échanger sur le projet dans son ensemble et dans un climat apaisé ». Amandine Germain et Marie Questiaux, co-présidentes du groupe Union de la gauche écologiste et solidaire au conseil départemental de l'Isère ont aussi réagi. Tout en affirmant « leur soutien au projet de sécurisation de cet axe », elles s'interrogent, entre autres, sur la pertinence « des études d'impact réalisées antérieurement à l'annonce par le Département de rehausser la vitesse maximale à 90km/h ».

Sur le fond, Bernard Privat, président de la commission d'enquête, n'a fait que respecter la loi, dit-il au sujet de l'arrêté du maire sur le pass. « Tant que l'arrêté n'est pas abrogé ou invalidé, il s'applique ». Quant à l'organisation d'une nouvelle réunion publique (et la prolongation de l'enquête), elle est de sa compétence (en accord avec les autres membres de la commission). Cependant, cette décision ne peut être prise qu'avec l'assurance que le maître d'ouvrage sera présent et avec l'accord de la préfecture qui doit prendre un arrêté. Malgré notre demande, celle-ci ne nous a pas donné de réponse. Quant au Département, il attend aussi la décision du préfet...